

---

**SENAT**

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959

---

**Service des Commissions.**

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

## AFFAIRES CULTURELLES

**Mardi 7 juillet 1959.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Malraux, Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

Le ministre a, d'abord, rappelé la nécessité reconnue depuis longtemps mais non réalisée jusqu'ici faute d'autonomie budgétaire, d'un Département ministériel consacré à la culture et annoncé la prochaine constitution d'un tel ministère.

Il a souligné l'importance du maintien de la culture propre à chaque nation pour assurer la vie de celle-ci et l'exceptionnelle force de rayonnement dans le monde que la France tire de sa culture traditionnelle.

L'un des moyens qu'il préconise pour la maintenir et la développer est la création de multiples « maisons de la culture », ouvertes à tous.

Le ministre a répondu, ensuite, à diverses questions posées par MM. de Maupeou, Claude Mont, Marcel Bertrand, Fruh, Cornu, Garaudy, Lamousse, Mme Suzanne Crémieux, MM. Wach, Symphor et Schleiter sur l'organisation de son ministère, la protection des sites, les épreuves facultatives de dessin et de musique au baccalauréat, la décentralisation artistique, l'admi-

nistration des théâtres lyriques, la restauration du Château de Versailles, le cinéma, les bibliothèques, le 1 p. 100 réservé aux travaux de décoration dans les constructions scolaires, les maisons départementales de la culture dans la métropole et dans les départements d'Outre-Mer et la protection des champs de bataille historiques.

Après le départ du ministre, le président a donné à la commission des éléments d'information relatifs à la constitution imminente d'une commission spéciale chargée d'étudier le projet de loi (n° 129, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions tendant à la promotion sociale.

**Jeudi 9 juillet 1959.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Frey, Ministre de l'Information, qui a fait un exposé sur l'historique de son département et sur sa situation actuelle, en exprimant le regret de n'avoir pas à sa disposition les moyens financiers qui lui paraissent indispensables.

Il a insisté sur la nécessité de l'Information qui doit être à double courant, allant des Pouvoirs publics vers l'opinion et inversement et s'est engagé à défendre les avantages fiscaux et autres accordés à la presse pour assurer sa liberté et son indépendance.

Il a, en outre, confirmé son opposition à la publicité à la radio et à la télévision et sa volonté de créer une deuxième chaîne de télévision dès que la première couvrira l'ensemble du territoire, c'est-à-dire en 1961.

Le ministre a, enfin, répondu à diverses questions posées par MM. Vincent Delpuech, Louis Gros, Jacques Baumel et Vérillon concernant, notamment, les avantages moraux et matériels procurés par la presse aux Pouvoirs publics; l'éventualité de la mise à la disposition du Ministère de l'Information d'une partie des fonds provenant de l'exportation des journaux et périodiques français (8 milliards par an); la Maison de la Radio; la réorganisation de l'Agence Havas; la presse française à l'étranger et la diffusion de la pensée française dans les régions les plus lointaines de la Communauté.

#### AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mardi 7 juillet 1959.** — *Présidence de M. Etienne Restat, vice-président.* — La commission a désigné comme candidat à la Commission spéciale créée pour l'examen du projet de loi (n° 129, session 1958-1959) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions tendant à la promotion sociale: MM. Soufflet, Sempé, Pams et Béloucif.

Puis elle a procédé à l'examen du rapport pour avis sur le projet de loi de programme (n° 126, session 1958-1959) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'équipement économique général.

Elle a adopté, en premier lieu, le rapport de M. Cornat sur la section « Energie électrique », qui concluait notamment à l'adoption de l'amendement suivant :

« Ce programme s'applique :

« 1° *En attendant la présentation au Parlement avant la fin de l'année 1959 d'un programme énergétique global portant sur les années 1960, 1961 et 1962, à l'énergie électrique à concurrence de 883.400 millions de francs... (le reste sans changement).*

La commission a adopté ensuite les conclusions du rapport de M. Pinton sur les dispositions du projet de loi de programme intéressant l'aviation civile et les transports intérieurs.

En ce qui concerne ce dernier chapitre, elle s'est ralliée à un amendement tendant à réduire de 10 milliards les crédits prévus pour la Société nationale des chemins de fer français à l'alinéa 2° de l'article unique du projet de loi

**Mercredi 8 juillet 1959.** — *Présidence de M. Etienne Restat, vice-président.* — Après avoir entendu les explications complémentaires de M. Pinton sur l'exposé des motifs de l'amendement adopté la veille par la commission, tendant à réduire de 10 milliards les crédits prévus pour la Société nationale des chemins de fer français, la commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis sur le projet de loi de programme (n° 126, session 1958-1959) relatif à l'équipement économique général, en adoptant les conclusions du rapport de M. Yvon qui portait sur le secteur des ports maritimes.

Puis la commission a procédé à l'élection de son président au scrutin secret, conformément aux alinéas 2 et 4 de l'article 52 du règlement.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	56
Bulletin blanc.....	1
Suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue.....	28

Ont obtenu :

MM. Bertaud .....	18 voix.
Mistral .....	13 —
Pinton .....	12 —
Yvon .....	10 —
Blondelle (non candidat).....	2 —

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	61
Bulletin blanc.....	1
Suffrages exprimés.....	60
Majorité absolue.....	31

Ont obtenu :

MM. Bertaud .....	21 voix.
Pinton .....	15 —
Mistral .....	14 —
Yvon .....	10 —

Le troisième tour de scrutin, après le retrait des candidatures de MM. Mistral et Yvon, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	61
Bulletin blanc.....	1
Suffrages exprimés.....	60

Ont obtenu :

MM. Bertaud .....	34 voix.
Pinton .....	26 —

En conséquence, M. Bertaud a été proclamé président de la commission.

*Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Le président a adressé ses vifs remerciements à la commission et assuré celle-ci de son entier dévouement.

La commission a ensuite procédé, au scrutin secret, à l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Jean Bertaud, élu président.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	57
Bulletins blancs.....	2
Suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue.....	28

Ont obtenu :

MM. Yvon .....	29 voix.
Pauzet .....	26 —

M. Yvon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé vice-président de la commission.

Celle-ci a alors désigné, par acclamations, M. Beaujannot comme secrétaire, en remplacement de M. Yvon, nommé vice-président.

Après une suspension de séance, la commission a poursuivi, au début de l'après-midi, l'examen pour avis du projet de loi de programme relatif à l'équipement économique général, et a entendu un exposé de M. Beaujannot, rapporteur pour le secteur des télécommunications.

Elle a adopté les conclusions du rapporteur, favorables à la loi-programme, observation faite toutefois de l'insuffisance des crédits prévus.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 8 juillet 1959.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a entendu une communication de son président relative aux travaux préliminaires à la formation de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi n° 129, session 1958-1959, adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions tendant à la promotion sociale.

A l'issue d'un très long débat, il a été décidé que seraient présentées au Sénat les candidatures de MM. Abel-Durand, Dutoit, Golvan, Grand, Lagrange, Levacher, Menu, représentant les différents groupes politiques.

Un huitième siège étant à pourvoir, il a été procédé à un scrutin secret qui a donné les résultats suivants:

Nombre de votants.....	40
Bulletins blancs ou nuls.....	6
Suffrages exprimés.....	34
Majorité absolue.....	18

Ont obtenu:

MM. Dulin .....	11 voix.
Guéril .....	10 —
Martin .....	9 —
Benacer (non candidat).....	4 —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, M. Guéril a été élu à la suite d'un vote à main levée, MM. Dulin et Martin ayant retiré leur candidature.

Puis, la commission a procédé à la désignation de rapporteurs :

M. Martin, pour le projet de loi (n° 143, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la réparation des dommages physiques subis au Maroc par les personnes de nationalité française.

M. Roy, pour le projet de loi (n° 144, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la réparation des dommages physiques subis en métropole par les personnes de nationalité française par suite des événements qui se déroulent en Algérie.

Mme Cardot, pour le projet de loi (n° 145, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la réparation des dommages physiques subis en métropole par les personnels militaires des forces armées françaises par suite des événements qui se déroulent en Algérie.

#### FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 7 juillet 1959.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Réunie pour examiner le projet de loi de programme (n° 126, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'équipement économique général, la commission a d'abord entendu un large exposé de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur l'ensemble de la situation économique du pays. Il a mis l'accent sur la nécessité d'augmenter nos facultés de production, au moment où, à la suite des progrès de la natalité enregistrés ces dernières années, 250.000 jeunes vont se présenter sur le marché du travail. Il a insisté sur le rôle déterminant à cet égard d'une politique fiscale encourageant les investissements et d'une politique motrice du crédit.

L'exposé du rapporteur général a été suivi d'un débat auquel ont notamment participé : MM. de Montalembert, Courrière, Tron, Armengaud, Edouard Bonnefous, Julien Brûnhes, Desaché, Alric et Alex Roubert, président, débat au cours duquel a été mise en lumière la nécessité de l'expansion.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Alric sur les dispositions du projet de loi concernant l'énergie électrique.

Le rapporteur a, d'abord, montré les difficultés de mise au point d'un programme énergétique général, dont les données varient selon l'état de la conjoncture. L'étude détaillée du rapport a donné lieu à un échange de vues entre MM. Alric, rapporteur, Louvel, de Villoutreys, au titre de la Commission

des Affaires économiques et du Plan, Marcel Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto, Julien Brunhes, Armengaud, Courrière et Alex Roubert, président. Cet échange de vues a porté, notamment, sur le désir de la commission de voir poursuivre les travaux relatifs à l'installation de l'usine maremotrice de la Rance et sur l'opportunité de réduire, dans l'état actuel de la recherche, l'ampleur du programme d'équipement nucléaire tel qu'il est prévu par le projet de loi.

La commission a décidé de reporter à sa prochaine séance sa décision définitive sur cette section du projet de loi. Puis, elle a entendu le rapport de M. Courrière, sur la section S. N. C. F., qui a souligné que la loi-programme présentée se limite aux opérations d'électrification et aux commandes de matériel roulant neuf.

La commission a enfin procédé à l'examen de deux amendements au projet de loi de programme (n° 116, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'équipement agricole, amendements présentés par la Commission des Affaires économiques et du Plan. Sur proposition de son rapporteur, M. Driant, la commission a décidé de suggérer le retrait de l'amendement relatif au dépôt d'un projet de loi de programme complémentaire et de s'opposer à l'amendement tendant à séparer recherche agronomique et vulgarisation.

**Mercredi 8 juillet 1959.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président et de M. Gustave Alric, vice-président.* — Le président a d'abord indiqué qu'en application de l'article 10 du règlement, la Commission des Finances était invitée à présenter quatre candidatures pour la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 129, session 1958-1959) adopté par l'Assemblée nationale relatif à diverses dispositions tendant à la promotion sociale. Seront proposées les candidatures de MM. Alric, Driant, Kistler et Longchambon.

La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de programme (n° 126, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'équipement économique général. Achevant son débat sur la section « Energie électrique », la commission a décidé, sur proposition du rapporteur, M. Alric, de déposer un amendement tendant à effectuer un abattement de 23 milliards 400 millions sur le montant des crédits prévus à cette section.

La commission a entendu le rapport de M. Lachèvre sur la section « Ports maritimes, voies navigables ». Le rapporteur a indiqué que l'ensemble des opérations prévues pour 1960, 1961 et 1962 représente l'engagement par l'Etat de 24.600 mil-

lions de francs, auxquels il faut ajouter 17.610 millions de fonds de concours à fournir par les ports autonomes et chambres de commerce. Après un débat auquel ont participé MM. Colin, Armengaud, Julien Brunhes et Marie-Anne, la commission a adopté pour cette section les chiffres votés par l'Assemblée Nationale.

M. Coudé du Foresto a présenté son rapport sur l'aviation civile et commerciale. Le programme, limité aux années 1960 et 1961, prévoit un montant d'investissements de 6.685 millions de francs. Débordant l'examen des crédits qui sont limités à une aide à la navigation aérienne et à la météorologie nationale, le rapporteur a fait un large exposé de la situation actuelle de l'aviation civile et commerciale. Un échange de vues a suivi, auquel ont participé, notamment, MM. Julien Brunhes, Raybaud, Marie-Anne, Edouard Bonnefous, Marrane, Malé, et au cours duquel ont été évoqués en particulier: la création d'Air Inter, d'Air Union, la liaison Paris-Orly et le problème des pistes et de l'infrastructure.

Puis M. Bernard Chochoy a présenté son rapport sur la section du projet de loi relative aux télécommunications, qui prévoit pour les trois années 1960, 1961 et 1962 un montant total d'autorisations d'engagement de 180 milliards, réparties par tranches annuelles de 60 milliards. Le rapporteur a insisté en particulier sur le problème de l'équipement en automatique rural, qui permet aux abonnés des campagnes de bénéficier de la permanence du service. Un débat a suivi auquel ont participé MM. Driant, de Montalembert, Kistler et Marcel Pellenc, rapporteur général.

Avant d'adopter l'ensemble du projet de loi, la commission a décidé, sur proposition du rapporteur général, de présenter un amendement tendant à rédiger comme suit le titre du projet en discussion :

« Projet de loi de programme relatif à l'expérimentation de l'énergie atomique et aux industries de base concourant à l'équipement général du pays. »

#### LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 8 juillet 1959.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Après avoir entendu son rapporteur, M. Marcel Prélot, la commission a pris acte des décisions du Conseil Constitutionnel concernant le règlement du Sénat et a décidé de procéder, lors de la prochaine session parlementaire, à la remise en ordre de ce règlement.

Elle a, d'autre part, examiné le rapport de M. André Fosset sur les propositions de loi :

a) N° 25 (session 1958-1959) de M. Bernard Lafay tendant à l'abrogation de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation du district de la Région de Paris ;

b) N° 57 (session 1958-1959) de M. Waldeck L'Huilier, tendant à l'abrogation de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la Région de Paris ;

c) N° 63 (session 1958-1959) de M. Maurice Cutrot, tendant à reporter à une date ultérieure l'application de certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations, et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'Organisation de la Région de Paris.

Le rapporteur s'est, d'abord, déclaré hostile à l'abrogation pure et simple de l'ordonnance du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations, et de l'ordonnance du 4 février 1959 relative à l'organisation de la Région de Paris. Il a, en conséquence, demandé le rejet de la proposition de loi n° 57, rejet qui a été acquis à main levée.

Il a, ensuite, présenté des conclusions tendant :

1° A stipuler qu'un district urbain ne pouvait être créé par décret que sur avis conforme des conseils généraux intéressés ;

2° A abroger l'article 5 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative à l'organisation de la Région de Paris :

3° A rédiger ainsi qu'il suit l'article 3 de ladite ordonnance :

*« En ce qui concerne les affaires qui sont de la compétence du district une commission administrative comprenant le Préfet de la Seine, le Préfet de Police, les Préfets des départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise, le Commissaire à la construction et à l'urbanisme dans la région parisienne assure l'instruction des affaires dont elle est saisie soit par ses membres, soit par les collectivités de la région, soit par le conseil de district.*

*« Cette commission est présidée par le Préfet de la Seine qui assure l'exécution des délibérations du Conseil.*

*« Les résultats des travaux de la commission administrative sont communiqués au Président du conseil de district qui dresse la liste des affaires sur lesquelles ce Conseil est appelé à délibérer. »*

Les conclusions de M. André Fosset ont été adoptées à l'unanimité.

La commission a également entendu le rapport de M. Jacques Delalande sur la proposition de loi (n° 72, session 1958-1959), de M. René Blondelle, tendant à modifier les articles 811 et 845 du Code rural.

Après avoir fait observer qu'une proposition de loi identique avait déjà été déposée par M. Blondelle en 1956, puis adoptée par le Conseil de la République dans un texte légèrement modifié le 12 juillet 1957, le rapporteur s'est déclaré favorable à la reprise de la disposition votée il y a deux ans.

Ses conclusions ont été approuvées à main levée.

M. Georges Boulanger a, enfin, donné connaissance de son rapport sur la proposition de loi (n° 24, session 1958-1959), de M. Bajeux, tendant à la stabilisation des fermages.

Suivant l'avis de son rapporteur, la commission a adopté à main levée, la proposition de loi.

Ont été nommés rapporteurs :

— M. Marcel Molle, du projet de loi (n° 118, session 1958-1959), modifiant les articles 442 et 577 nouveaux du Code de commerce concernant la procédure de la faillite et du règlement judiciaire et la résolution du concordat ;

— M. Adolphe Chauvin, du projet de loi (n° 119, session 1958-1959) relatif au régime des immeubles présumés vacants et sans maître.

#### COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI RELATIF A DIVERSES DISPOSITIONS TENDANT A LA PROMOTION SOCIALE

**Mercredi 8 juillet 1959.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — Réunie pour constituer son bureau, la commission, par acclamations, a élu M. Longchambon à la présidence.

*Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a complété son bureau en désignant également par acclamations M. Lamousse, vice-président, M. Levacher, secrétaire et M. Menu, rapporteur du projet de loi.

Après un échange de vues et à la demande de son rapporteur qui a souligné la difficulté de tenir des séances de commission en raison de la session du Sénat de la Communauté, la commission unanime a décidé de demander au Gouvernement de bien vouloir ne pas user de son droit de priorité pour l'inscription de ce projet de loi avant la fin de l'actuelle session parlementaire.